

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Développement des Grands Projets  
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

**OBJET : Plan Mobilité : Acquisition de 50 autocars alimentés au Gaz Naturel pour les Véhicules.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'agenda environnemental commun au Département des Bouches du Rhône et à la Métropole-Aix-Marseille-Provence prévoit la conversion au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) du Dépôt de la Régie des Transports (RDT) d'Aubagne-Gémenos, opération financée par le Département à hauteur de 30 % du coût, soit 1,5 M€ en application de notre délibération n°111 du 20 septembre 2019, ainsi que la mise en service de 50 autocars alimentés en Gaz Naturel pour Véhicules.

Les véhicules seront déployés sur des lignes régulières interurbaines métropolitaines, notamment sur le couloir Aubagne-Marseille et sur les secteurs de La Ciotat et Aix-en-Provence, à raison de 30 autocars en 2020 et 20 en 2021. L'acquisition de ces véhicules permettra d'améliorer le bilan carbone par passager tout en répondant aux contraintes environnementales.

Le coût prévisionnel de cette opération, confiée à la RDT par la Métropole Aix-Marseille-Provence, est estimé à 12,5 M€HT.

Le Département est sollicité afin de compenser le surcoût à l'achat des cars GNV par rapport à un véhicule au gazole et la moins-value en terme de valeur de reprise en fin de période d'amortissement. Ce surcoût étant estimé à 100 000 € par véhicule, la participation financière du Département, au titre du Plan Mobilité, s'élève à 5 M€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

